

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 26 octobre 2009

CP 09/10-12

L'an deux mil neuf, le 26 octobre à 17 h 00, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Etaient présents : MM. Empociello, Cambon, Massip, Moignard, Viguié, Gonzalez, Mouchard, Roger, Astruc et Astoul ;

Absents, excusés : MM. Roset et Bénech.

**DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT
POUR LES TRAVAUX D'EXTENSION DE L'EHPAD « VAL DE
BONNETTE » A CAYLUS**

Afin de financer les travaux d'extension de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) « Val de Bonnette », j'ai l'honneur de soumettre à votre examen une demande de garantie d'emprunt, présentée par le président du centre communal d'action sociale (CCAS) de Caylus.

Par délibération du 15 décembre 2003, la Commission Permanente a accordé la garantie du département à 100 % pour un prêt de 1 467 913,14 euros contracté par la commune de Caylus pour financer la construction de l'EHPAD « Val de Bonnette ». Par la suite, cet établissement a été cédé au CCAS de Caylus. En conséquence, la Commission Permanente, par délibération du 26 novembre 2007, a réitéré la garantie du département à hauteur de 100% au profit du CCAS de Caylus pour le capital restant dû d'un montant de 946 206,89 euros.

Avec un taux d'occupation dépassant les 99%, l'établissement public « Val de Bonnette » ne peut plus faire face à la demande croissante des personnes âgées en perte d'autonomie. L'extension de l'EHPAD, permettrait d'augmenter la capacité d'accueil de 32 lits à 58 lits. Le coût global de l'opération s'élève à 2 500 000 euros.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant:

• Prêt PLS.....	1 700 000€
• Prêt CRAM sans intérêt.....	195 000€
• Subvention PLR 82 (plan de redynamisation locale).....	300 000€
• Subvention Conseil Général *.....	305 000€

Total.....	2 500 000€

** La demande de subvention sera présentée lors d'une prochaine réunion de l'Assemblée Départementale.*

Le CCAS de Caylus sollicite la garantie du département pour l'emprunt, contracté auprès du Crédit Agricole, dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Prêt Locatif Social :

- Montant: 1 700 000 €
- Durée : 30 ans
- Taux d'intérêt variable indexé sur le taux du Livret A (soit 2,41 % sur la base d'un taux de rémunération du livret A au 01/08/09 de 1,25 %)
- Echéances : annuelles

La garantie sollicitée auprès du département s'élève à 80 % du montant du prêt, soit 1 360 000 euros ; la commune de Caylus ayant, pour sa part, accordé sa garantie à hauteur de 20 %.

Je vous saurais gré de bien vouloir délibérer et, le cas échéant, m'autoriser à signer la convention et le contrat de prêt correspondants.

**DECISION de la COMMISSION
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 20 mars 2008 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Vu les délibérations de la Commission permanente du 15 décembre 2003 et 26 novembre 2007 relatives à l'EHPAD « Val de Bonnette » à Caylus,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde au CCAS de Caylus, pour les travaux d'extension de l'EHPAD « Val de Bonnette » (création de 26 lits supplémentaires), la garantie du département à hauteur de 80 %, soit un montant de 1 360 000 € pour un prêt locatif social contracté auprès du Crédit agricole dont les caractéristiques financières sont les suivantes :
 - Montant: 1 700 000 €
 - Durée : 30 ans
 - Taux d'intérêt variable indexé sur le taux du Livret A (soit 2,41 % sur la base d'un taux de rémunération du livret A au 01/08/09 de 1,25 %)
 - Echéances : annuelles
- Précise que la commune de Caylus accorde sa garantie à hauteur des 20 % restants ;
- Autorise Monsieur le Président à signer, au nom et pour le compte du département, la convention et le contrat de prêt correspondant.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,